

DECRET N° 95-75 du 08 Mars 1995

Portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 92-271 du 23 Septembre 1992 portant approbation des Nouveaux Statuts de l'Office National des Céréales (ONC) restructuré ;
- SUR Rapport du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Février 1995,

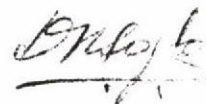
D E C R E T

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) pour l'exercice 1995 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 08 Mars 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

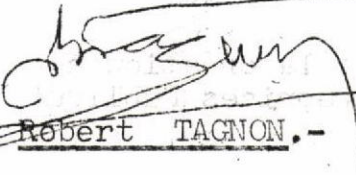


Nicéphore SOGLO.

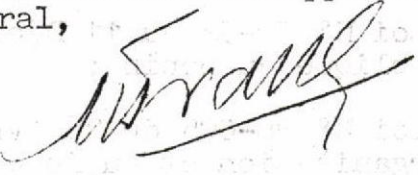
Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON.-

Le Ministre du Développement
Rural,


Marius FRANCISCO

Ministre Intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 3 MDR 4 MPRE 4
AUTRES MINISTERES 17 SCG 4 DEPARTEMENTS 6 DGB-DGTCP 2 INSAE 1 UNB-
FASJEP-ENA 3 GCONB 1 JORE 1